
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 78/2019

| | |
|------------------------|--|
| TITRE: | Approbation de la table des matières préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau potable et les eaux usées après 2021 |
| OBJET: | Eau |
| PROPOSEUR(E): | Dan George, bande indienne de Burns Lake / Ts'il Kaz Koh, C.-B. |
| COPROPOSEUR(E): | R. Donald Maracle, Mohawks de la baie de Quinte, Ont. |
| DÉCISION: | Adoptée par consensus |

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles;
 - ii. Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
 - iii. Article 25 : Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

78 – 2019
Page 1 de 4

- iv. Article 32, (2) : Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres;
- B. Le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a cité la crise de l'eau et du logement chez les Premières Nations comme une source de violence à l'encontre des femmes et des filles des Premières Nations;
- C. L'appel à la justice n° 4.1 identifie comme suit la réponse appropriée à ces crises :
- i. Nous demandons à tous les gouvernements de respecter les droits sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA autochtones en veillant à ce que les Autochtones disposent des services et des infrastructures nécessaires pour répondre à leurs besoins sociaux et économiques. Tous les gouvernements doivent immédiatement s'assurer que les Autochtones ont accès à des logements sécuritaires, à de l'eau potable et à une nourriture adéquate;
- D. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves d'ici mars 2020;
- E. Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral s'est engagé « ... à fournir 1,8 milliard de dollars sur cinq ans pour répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, assurer le bon fonctionnement et l'entretien des installations et pour mettre fin, d'ici cinq ans, aux avis d'ébullition de l'eau dans les réserves des Premières Nations »;
- F. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a récemment été informée qu'une « retenue » a été placée sur la dernière année des coûts d'exécution du gouvernement fédéral associés aux ressources prévues dans le budget de 2016 pour financer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations, et que ces fonds ne seront versés que lorsque Services aux Autochtones Canada aura présenté au Cabinet fédéral, en mars 2020, une « stratégie à long terme sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations »;
- G. L'APN a demandé au Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures de lui faire part de ses commentaires en vue d'une réponse à cette situation de « retenue » et sur l'exigence selon laquelle Services aux Autochtones Canada doit déposer au nouveau Cabinet fédéral, en mars 2020, la « stratégie à long terme sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations »;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

- H. En se fondant sur les commentaires du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, l'APN a amorcé un dialogue préliminaire avec des experts des Premières Nations sur les questions relatives à l'eau et aux eaux usées dans l'ensemble du Canada afin de déterminer les principaux sujets de discussion qui pourraient guider la création d'une Stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau et les eaux usées après 2021;
- I. Ce dialogue préliminaire a permis de déterminer 36 sujets clés, qui sont décrits et annotés dans une table des matières préliminaire en vue d'une Stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau et les eaux usées après 2021;
- J. L'engagement auprès des jeunes à l'égard de l'action pour le climat, de la protection de l'eau et de la création d'une Stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau et les eaux usées après 2021 a été insuffisant.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Déclarent que le gouvernement fédéral devrait informer proactivement les Premières Nations des questions financières relatives à la fourniture d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
2. Approuvent par la présente la Table des matières préliminaire d'une Stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau et les eaux usées après 2021 en tant que document de travail pour guider les discussions futures avec les Premières Nations partout au Canada.
3. Appellent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à faire admettre par le gouvernement fédéral que toute stratégie à long terme des Premières Nations en matière d'infrastructures essentielles doit être élaborée par les Premières Nations elles-mêmes dans le cadre d'une démarche conforme à nos propres processus de gouvernance.
4. Enjoignent à l'APN de chercher des ressources suffisantes pour soutenir le dialogue avec les Premières Nations du Canada en 2020 afin d'élaborer une stratégie préliminaire à long terme sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations.
5. Enjoignent à l'APN de chercher des ressources suffisantes pour appuyer ce processus de dialogue avec les Premières Nations.
6. Enjoignent à l'APN de présenter la stratégie préliminaire à long terme sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations aux Chefs-en-assemblée dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'APN en 2020.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

7. Enjoignent à l'APN d'allouer les ressources nécessaires pour soutenir la mise sur pied d'un collectif national de jeunes Autochtones consacré à l'eau, assorties d'un financement pour assurer le renforcement des capacités, des cours de formation et la réalisation de projets dans le but d'épauler les chefs de file de la jeunesse et d'assurer la protection de l'environnement pour les futures générations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3^e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL